



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 23 Mai 2012

Date de la convocation 14 Mai 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Chapelle des Pénitents ASPIRAN
<p>PRÉSENTS : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : M.BAUDAILLIER Jean-Louis, Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.BARON Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.GOUTTES Gérard, M.SERRADJ Ahmed, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M. SAN MARTIN Bernard, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald,</p>		<p>PROCURATIONS :</p> <p>M.MARTINEZ Christian à M.VEDEL Jean-Louis, M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain, M.MARTINEZ Antoine à M.GARROFE Gilbert, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.MONTAGNE Jacques à M.AZAM Joël</p>

Objet : ZAC de la Salamane – Acquisition d'une parcelle appartenant à Monsieur Eric VERNAZOBRE

Monsieur FOULQUIER GAZAGNES informe les membres du Conseil Communautaire que dans le cadre de la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement de la ZAC de la Salamane située sur la commune de Clermont l'Hérault, il convient de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section BW n°80, pour une surface totale de 10 788 m² appartenant à Monsieur Eric VERNAZOBRE.

<p>Accusé de réception en préfecture 034-243400355-20120523-2012-05-23-04-DE Date de télétransmission : 05/06/2012 Date de réception préfecture : 05/06/2012</p>

Il précise que cette acquisition aura lieu moyennant le prix de 91 698 €, soit une indemnité principale fixée à 75 516 € établie sur la base de l'estimation des domaines, à savoir 6,00 € / m², avec marge d'appréciation de 15 %, arrondi au cas présent à 7,00 €/m², et une indemnité accessoire de 16 182 euros liée à l'occupation de ladite parcelle.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur FOULQUIER GAZAGNES et après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE (1 voix contre),

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section BW n°80, pour une surface totale de 10 788 m² appartenant à Monsieur Eric VERNAZOBRE moyennant le prix de 91 698 euros établi comme suit :

- Une indemnité principale fixée à 75 516 € établie sur la base de l'estimation des domaines, à savoir 6,00 € / m², avec marge d'appréciation de 15 %, arrondi au cas présent à 7,00 €/m²,
- Une indemnité accessoire de 16 182 euros liée à l'occupation de ladite parcelle.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.